

Courrier des lecteurs

Demande d'informations sur Gaston DANVILLE

... de la part de Nathalie PRINCE*

Si vous avez des informations biographiques sur Gaston Danville,

né et inhumé à Toul, ou si vous possédez un portrait,

vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse :

nathalie.prince@univ-lemans.fr

Quelques précisions sur Gaston Danville :

Gaston DANVILLE ** est le pseudonyme d'Armand Abraham Blocq, né à Toul le 18 novembre 1870, décédé à Paris le 4 septembre 1933 et inhumé à Toul le 16 septembre 1933. Figure littéraire de la fin du XIX^e siècle, il est surtout resté le collaborateur fidèle des premières années du célèbre *Mercur de France*, revue littéraire à laquelle il participe dès 1891 et dans laquelle il publie ses *Contes d'au-delà*, particulièrement précieux pour qui étudie de près le fantastique fin-de-siècle et ses airs de corruption. Comme l'écrit Louis Dumur dans ses *Portraits du prochain siècle* (Paris, E. Girard, 1894, p. 22)

Gaston Danville a sondé l'âme humaine jusque dans ses derniers replis subcrâniens ; il connaît à fond les vallonnements de ce gris pays du cerveau ; il sait quelle sensation, quel acte, quelle pensée même déterminent l'excitation de chacun des points de la substance nerveuse.

Ce sont précisément ces « vallonnements » qu'il explore dans la plupart de ses terribles contes, d'une extrême cruauté et dont l'originalité réside essentiellement dans cette volonté de mêler intimement et sans heurt la plus grande rigueur scientifique à une écriture très formelle. Le fantastique est associé aux pathologies du moi, un moi qui se dédouble, s'affole, s'effraie de lui-même, un moi meurtrier, suicidaire, malade, qui n'a d'autre voie pour s'en sortir que de s'écrire ou de se tuer. Le recueil de Danville donne

Nathalie Prince, chercheuse en Littérature Générale et Comparée, Maître de Conférences à l'Université du Maine (Le Mans), est l'auteur de *Les célibataires du fantastique, Essai sur le personnage célibataire dans la littérature fantastique de la fin du XIXe siècle* (Paris, L'Harmattan, 2002) et prépare une anthologie du fantastique (années 1880-1900) pour la collection « Bouquins » chez Laffont, à paraître fin 2008 où

l'on trouvera quelques textes de Gaston Danville : « Le rêve de la mort », « La lampe », « Comment Jacques se suicida », « L'ange noir », « Le meurtrier » et une longue notice consacrée à l'auteur. Elle a écrit de nombreux articles sur la littérature fantastique, notamment fin-de-siècle, dont un article sur « Gaston Danville » dans les *Cahiers de Littérature Française*, numéro intitulé « Huit décadents méconnus » (Guy

Ducrey et Hélène Védrine dir.), à paraître en 2008.

** Fils de Mathieu Blocq et de Jeannette Franck, divorcé en premières noces de Berthe Kahn, époux en secondes noces de Marie-Louise Pierre.

la première place aux savants fous, aux personnalités morbides, aux tueurs en série et aux tristes schizophrènes.

In anima vili est le premier des textes recueillis dans les *Contes d'au-delà* : on y retrouve le goût de Danville pour les expériences sur l'esprit humain, très à la mode en cette fin de siècle avec les cours de Charcot, l'école de la Salpêtrière, les expériences de magnétisme, de suggestion, d'hypnose et des personnalités marquantes qui s'adonnent à ces explorations de la psyché comme Joséphin Péladan ou Papus. La réussite de la nouvelle *In anima vili* réside dans la froideur du rapport scientifique, la teneur terrible de l'aveu et évidemment le saisissement du lecteur devant les infinies possibilités de l'esprit humain. Maupassant le soulignait quelques années auparavant, à la fin de la nouvelle *La chevelure* :

« L'esprit de l'homme est capable de tout. »

Principaux textes de Gaston Danville

Essais de philosophie ou de psychologie

-1894. *La psychologie de l'amour*, Paris, F. Alcan.

-1908. *Magnétisme et spiritisme*, Société du Mercure de France.

-1915. *Le mystère psychique*, Paris, Librairie Félix Alcan.

Romans

-1892. *Les infinis de la chair : roman*, Paris, A. Lemerre.

-1897. *Vers la mort*, Paris, A. Lemerre.

-1897. *Les reflets du Miroir. Mémoires d'un inconnu. Roman*, Mercure de France.

-1902. *L'amour magicien*, Paris, Mercure de France.

-1905. *Le parfum de volupté*, Paris, Mercure de France.

Nouvelles

-1893. *Contes d'au-delà*, Paris, Mercure de France.

IN ANIMA VILI

Le nom du Dr Hirnberg, professeur à la Faculté de Médecine de X..., membre correspondant national de l'Académie de Médecine de Paris et de nombreuses autres sociétés savantes,

européennes, n'était pas inconnu pour beaucoup. Les travaux du professeur sur la suggestion hypnotique et la psychothérapie avaient en effet produit un grand retentissement, qui s'étendit à

l'époque hors des limites purement médicales ; et cette notoriété augmenta encore l'immense mouvement de curiosité provoqué, peu après son décès, par cette clause du testament qu'un journal

moins indiscret que bien informé avait rendue publique. « J'ai, y était-il dit, déposé le 25 juin 18.. sur le bureau de l'Académie de Médecine de Paris, un pli cacheté renfermant une note relative à une importante expérience de suggestion ; je désire qu'il soit ouvert à la séance de la semaine qui suivra ma mort ».

Le délai expiré, conformément aux volontés du défunt, les cachets scellant le manuscrit furent rompus devant une nombreuse assistance par le secrétaire de l'illustre compagnie, qui donna lecture de la communication posthume.

« Je n'ai pas cru, écrivait le regretté professeur, devoir publier de mon vivant l'observation que j'ai l'honneur de soumettre au jugement éclairé de l'Académie. Cette réserve ne m'a été dictée, je me hâte de le dire, ni par le désir d'éviter la libre discussion -au reste ma conduite passée suffirait à me disculper de cette accusation- ni par celui d'échapper à une grave responsabilité. J'étais dès abord résolu à la subir -mais par la seule crainte de voir surgir probablement de regrettables contestations, touchant la légitimité scientifique du fait, et surtout par peur que cette publication ne prêtât à une interprétation sans doute fautive, néanmoins susceptible d'occasionner un scandale, dont le déshonneur, rejaillissant sur la corporation, risquait d'en ternir l'éclat. Ai-je eu raison d'espérer qu'à l'appréciation des faits ici rapportés présiderait une impartialité meilleure, s'ils demeuraient en quelque sorte impersonnels, leur observateur ayant abandonné les demeures des vivants ? Le respect dont on entoure la mémoire de ceux qui ne sont plus m'a paru un sûr garant de cette impartialité, car il préserve d'une témérité hâtive les jugements que l'on porte sur eux.

L'expérience qui sera relatée en ces notes offre un intérêt que vous apprécierez ; elle est la première qui éclaire nettement et d'un jour nouveau, fixe sans conteste la réalité d'un phéno-

mène jusque-là discuté par la plupart, admis sous réserves par d'autres, et aussi bien fallait-il toute la puissance de mon désir d'établir la base objective de ce point de la science, si controversé, pour que l'idée me fût venue de l'oser entreprendre.

Je n'apprendrai rien à mes savants collègues en leur rappelant la discussion fameuse qui s'éleva entre deux grandes écoles, peu après l'intronisation de l'hypnotisme dans le domaine médical, encore que, pour les plus jeunes d'entre eux, ce souvenir ne revête guère qu'un intérêt purement historique. Quelles limites devait-on attribuer à la suggestion, au point de vue de la responsabilité pénale ? Qui avait raison de Charcot, Brouardel et Delboeuf, pour lesquels le somnambule ne réalise jamais que des suggestions agréables ou indifférentes, en tous cas pas en opposition avec son éducation et son caractère, ou de Liébault, Beauvis et Liégeois, qui professent que chez certains sujets l'automatisme est absolu, que l'impulsion à l'action est irrésistible, et par conséquent la responsabilité nulle ? Entraîné, par la nature même de mes travaux, vers ce genre de recherches, je suivais passionnément toutes les péripéties du débat, contrôlant les assertions de l'un et de l'autre parti, par une suite d'études expérimentales qu'on trouvera mentionnées dans le tome 1er de mes *Essais sur l'Hypnose*. Pour moi, la question demeura longtemps pendante, et pas plus que les auteurs que j'ai cités, je n'avais encore rencontré aucun fait catégorique, capable de me fournir la solution irréfutable, quand survint dans ma vie privée, un grave incident.

À cette époque, j'étais marié depuis plusieurs années déjà, lorsqu'un douloureux hasard me fit connaître que ma femme n'avait su résister à la séduction de l'adultère. Il m'est cruel d'avouer ici la nature des pensées qui m'assaillirent en cet instant. Cependant, je vous dois un rapport exact, sachant trop la nécessité d'apporter en la matière une sincérité entière ; et, peut-être, la

connaissance de la psychologie de semblables états d'âme égale-t-elle en valeur l'expérience même dont je me suis proposé, en premier, de vous entretenir. Bien qu'il m'en coûte, je le répète, de mettre ainsi à nu les secrètes parties de mon âme, je confesse que, si le sentiment éprouvé immédiatement fut une profonde douleur, mêlée de haine et d'idées de vengeance contre le misérable complice, cette affliction ne dura pas. J'étais à ce moment dominé par la passion que m'inspiraient mes recherches sur la suggestion, à ce point que surgit aussitôt dans mon esprit, assez confusément d'abord, la pensée de tenter une expérience *qui ne fût pas de laboratoire*. La vie de cet homme ne m'appartenait-elle pas, tant d'après la loi naturelle que d'après les lois sociales, et n'y avait-il pas là une occasion sans rivale de produire, *in anima vili*, l'expérimentation décisive ?

Que si ces sentiments vous semblent inhumains, à priori, vous me laisserez les justifier pour que j'évite au moins tout reproche d'illogisme ou de cruauté, et jusqu'au soupçon d'un tel blâme. Vous n'attendez pas toutefois que j'évoque devant vous des arguments sentimentaux, non plus que je m'érige à vos yeux en manière de justicier rigide qui, à la façon des héros de Véga ou de Corneille, estimerait le seul baptême du sang capable d'effacer l'outrage fait à son honneur. J'ai toujours tenu, d'une part, dans ma vie et dans mes écrits, ce principe du talion pour sauvage, pour indigne d'une époque civilisée ; d'autre part, j'ai souvent professé l'absurdité de ces doctrines, hélas trop facilement acceptées et qui tendent à voir dans la peine une compensation, un rachat du crime -du crime, irréparable par essence !- ou une punition nécessaire - alors que le droit de punir n'est nullement fondé et la punition elle-même, un acte de barbarie sans excuses -; aussi ne pourrais-je, sans manquer gravement aux principes auxquels je suis attaché, esquiver, par ces considérations banales, une responsabilité que je ne songe pas à nier. De plus, je tiens à vous donner le clair exposé des

raisons qui me dictèrent cette pensée, plus haut exposée, et militent en faveur de l'acte, sa conséquence, logique, rigoureuse, légitime, que j'accomplis ensuite et me propose précisément de soumettre, à votre appréciation

En ce qui a trait à l'adultère, si nous examinons ce manquement aux lois en faisant table rase de toute fausse sentimentalité, en n'accordant pas accès aux considérations d'amour-propre, de vanité personnelle, de colère, toutes égoïstes et contraires à une idée de pure justice, nous ne manquerons pas de nous apercevoir qu'envisagé sous ce seul aspect de délit social, il ne cause aucun préjudice grave, aucun dam sérieux à la masse, et ne suppose chez ses auteurs qu'un taux assez faible de criminalité. Aussi, punir ce crime de mort, comme le font certains maris outragés, m'a toujours semblé excessif. Comment, seriez-vous en droit de me demander, me suis-je ainsi mis en contradiction avec mes propres théories ? Eh bien, la contradiction n'est qu'apparente !

J'estime, en effet, qu'il est à la fois puéril, illusoire et dangereux de déroger aux conventions de la société dont on fait partie. Par exemple, je blâmerais un capitaliste qui, convaincu de la misère réelle l'entourant et de la funeste influence de sa fortune, s'en débarrasserait spontanément, se figurant accomplir un acte d'équité, alors qu'en réalité sa conduite aboutirait à le laisser injustement désarmé dans l'âpre lutte pour la vie. Or, constatant mon impuissance à réformer, pour ma part, l'iniquité dont j'étais témoin, je pouvais, nonobstant, et en me conformant aux lois sociales, tirer parti pour un plus noble but de ce qui, généralement, ne sert qu'à une banale vengeance. Il n'en est pas moins juste de reconnaître que l'espoir d'obtenir enfin un résultat positif, après des années de travail et d'essais hésitants, l'attrait scientifique d'une telle épreuve, ne furent pas étrangers à ma détermination, d'où, j'imagine, la sorte de satisfaction qui ne tarda pas succéder à ma prostration première.

Le 18. avril 18.., à 6 heures du soir, l'épreuve fut tentée dans mon laboratoire, où j'avais convié L..., un des sujets, hystérique mâle, dont on trouvera l'observation détaillée dans le tome III de mes *Essais sur l'Hypnose*, p. 147. À cette époque, cet homme, quoique n'étant plus dans mon service hospitalier, voulait bien se tenir à ma disposition, quand j'en avais besoin pour mes expériences. Je le choisis pour l'accomplissement de mon dessein, tant en raison de ses antécédents parfaitement honnêtes, de son caractère doux et timide, qui m'était connu depuis longtemps, que pour la facilité avec laquelle on obtenait chez lui le degré profond de l'hypnose. Plusieurs fois -le fait est consigné dans son observation- j'avais noté chez lui la réalisation de suggestions post-hypnotiques, même à des délais éloignés. Je l'endormis par ma méthode habituelle et l'amenai à la phase dernière du sommeil. Dans cet état, je lui intimai formellement, et à plusieurs reprises, l'ordre de tuer : « il tuerait ; il voudrait tuer ; il ne pourrait faire autrement, etc. » Je parvins à lui faire accepter la suggestion, après une résistance et des dénégations qui ne durèrent pas moins de trente-cinq minutes. Je remarquai que, dans les courts intervalles où je réitérai l'ordre, il semblait s'établir une lutte entre la personnalité apparemment dédoublée du sujet, car il s'échappait de ses lèvres des exclamations entrecoupées : « Moi..., tuer ?... il le faut ! » prononcées sur un ton différent. Lorsque je fus assuré qu'il existait de sa part une soumission absolue, je précisai les détails de l'exécution. Au reste, L... demandait spontanément *déjà possédé de l'idée* : « Tuer qui ? ». Je lui indiquai explicitement la personne qu'il aurait à frapper, mais à ce moment je m'aperçus que, dans ma préoccupation, j'avais négligé de préparer l'arme nécessaire. Aussi, désireux de ne pas prolonger outre mesure cette séance, encore moins de la recommencer, les circonstances pouvant ne plus être aussi favorables, je lui remis un marteau d'autopsie qui traînait sur la table du laboratoire. Cette négligence constitue actuellement

une preuve matérielle de la réalité du fait. Je fixai naturellement de la façon la plus précise le lieu où devait se commettre l'attentat, et indiquai même à L... la manière de procéder à l'attaque. Ce n'est qu'après avoir fait répéter, pour ainsi dire, chacun des épisodes les plus minutieux de la scène, dont j'ordonnai l'exécution pour cinq heures après, que je réveillai le sujet ; il m'assura, comme à l'ordinaire, ne se souvenir de rien.

J'apprenais le lendemain la réussite de l'expérience : le meurtre paraissait s'être accompli dans les conditions exactes que j'avais déterminées, et l'expertise médico-légale démontra que la victime avait succombé aux suites d'une fracture de l'occipital, produite par un instrument contondant, dont la forme était exactement celle d'un marteau d'autopsie — ce qui frappa les médecins, au cours de leurs constatations. Je n'eus pas à intervenir pour justifier L..., qui ne fut pas soupçonné, du reste, pour des raisons particulières, l'affaire, dont on retrouvera facilement trace dans les journaux d'avril 18.., n'eut pas de suites judiciaires.

Ultérieurement, L..., que j'interrogeai sur sa nuit, m'a raconté que sans doute il avait eu une des crises nerveuses dont il était coutumier, pendant laquelle il aurait eu un saignement de nez, comme cela lui arrivait quelquefois, car au réveil il était fatigué et ses mains portaient des traces de sang. Mais, mis en état de somnambulisme, il me retraça avec épouvante la scène du meurtre, et j'ai pu me rendre compte par ce nouveau témoignage de la valeur absolue de cette suggestion post-hypnotique.

Ce fait constitue donc la première observation scientifiquement établie de la réalisation effectuée et complète d'un crime suggéré pendant l'hypnose. Il démontre qu'un meurtre réel a pu être accompli avec ponctualité par un sujet, transformé alors en un véritable impulsif, qui a exécuté sans hésitation une suggestion criminelle ».

Gaston DANVILLE